

COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **LUNDI 27 JUIN 2016 (18 h 30)**
En Mairie (Salle Montgolfier)

Direction générale
des services
Assemblées

Nombre de membres : 33
En exercice : 32
Présents : 28
Votants : 32
Convocation et affichage du : **MARDI 21 JUIN 2016**
Président de séance : **M. Olivier DUSSOPT, Maire**
Secrétaire de séance : **Mme Aïda BOYER, 5ème Adjointe**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Olivier DUSSOPT - Antoinette SCHERER - Michel SEVENIER - Eliane COSTE - Aïda BOYER - François CHAUVIN - Danielle MAGAND - Denis LACOMBE - Daniel MISERY - Annie CHAREYRE - Alain GEBELIN - Patrick LARGERON - Marie-Claire MICHEL - Edith MANTELIN - Thierry CHAPIGNAC - Valérie LEGENDARME - Gracinda HERNANDEZ - Stéphanie BARBATO - Matthieu CABANTOUS - Julia FOLTRAN - Cyrielle BAYON - Frédéric FRAYSSE - Michèle DEYGAS - Murielle REY - Marc-Antoine QUENETTE - Eric PLAGNAT - Nadège COUZON - Isabelle FRANÇOIS.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Jean-Pierre VALETTE (Pouvoir à Mme D. MAGAND) - Juanita GARDIER (Pouvoir à M. M. SEVENIER) - Simon PLENET (Pouvoir à Mme A. SCHERER) - Anthony LAURENT (Pouvoir à M. F. FRAYSSE).

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 mai 2016.

PRIS ACTE de la transmission des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Municipal le 30 mars 2014 et ce, conformément à l'article L.2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales et n'a émis aucune observation à ce propos.

Délibération n°167.2016

ADOpte le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'Affectation du Résultat 2015 portant sur le Budget Principal et dont les masses financières s'établissent comme suit :

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés			2 590 405,48 €	4 107 881,57 €	2 590 405,48 €	4 107 881,57 €
part affectée à l'investissement				2 819 927,96 €		2 819 927,96 €
opérations de l'exercice	20 105 761,30 €	22 142 979,58 €	5 633 878,77 €		25 739 640,07 €	22 142 979,58 €
totaux	20 105 761,30 €	22 142 979,58 €	8 224 284,25 €	6 927 809,53 €	28 330 045,55 €	29 070 789,11 €
intégration des résultats du SCOT		22 985,19 €	8 850,51 €		8 850,51 €	22 985,19 €
résultats de clôture		2 060 203,47 €	-1 305 325,23 €			754 878,24 €
		besoin de financement ou excédent de financement	-1 305 325,23 €			
		restes à réaliser	1 745 752,84 €	1 265 675,83 €		
		Besoin total de financement ou excédent total de financement	-1 785 402,24 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve, RECONNU la sincérité des restes à réaliser, PRÉCISE que les résultats de clôture de l'exercice 2015 intègrent la répartition des résultats du SCOT en application de l'arrêté préfectoral SPT/PAT/270715/01 du 27 juillet 2015 prononçant sa dissolution ; résultats ayant été intégrés par opérations d'ordre non budgétaires par le Trésorier d'Annonay (cf compte de gestion 2015 - Etat II-2), ARRETE les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et DÉCIDE de reporter comme suit le résultat de fonctionnement :

1 865 500,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
194 703,47 €	au compte 002 (recette de fonctionnement)

PRECISE que, conformément à la loi, Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil Municipal au moment du vote de la délibération.

Délibération n°168.2016

ADOpte le budget supplémentaire 2016 – Budget Principal – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessous ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (*tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires*).

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
mesures nouvelles 2016	49 806,47 €	-144 897,00 €	-902,24 €	-81 000,00 €
reprise résultats 2015		194 703,47 €	1 305 325,23 €	1 865 500,00 €
restes à réaliser 2015			1 745 752,84 €	1 265 675,83 €
Total	49 806,47 €	49 806,47 €	3 050 175,83 €	3 050 175,83 €

→ Section de Fonctionnement : + 49 806,47 €

→ Section d'Investissement : + 3 050 175,83 €

et PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

Délibération n° 169.2016

DÉCIDE d'accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement à sa date d'exigibilité pour le dossier PC01008A0007 (le montant des pénalités liquidées à la date de saisine du comptable s'élève à 271 €, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à SIGNER toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 170.2016

APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la communauté de communes Vivarhône, tel qu'arrêté par le Préfet de l'Ardèche le 5 avril 2016, APPROUVE le pacte statutaire tel que décidé conjointement entre les 27 communes du futur EPCI, qui détermine que le siège se situera au Château de la Lombardièrre à Davézieux et que la dénomination sera « **Annonay Rhône Agglo** », FIXE le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la Communauté de communes Vivarhône tels que définis par la répartition de droit commun et présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS
ANNONAY	21
BOGY	1

BOULIEU-LES-ANNONAY	2
BROSSAINC	1
CHARNAS	1
COLOMBIER-LE-CARDINAL	1
DAVEZIEUX	4
FELINES	1
LIMONY	1
MONESTIER	1
PEAUGRES	2
ROIFFIEUX	3
SAVAS	1
SAINT-CLAIR	1
SAINT-CYR	1
SAINT-DESIRAT	1
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	1
SAINT-JULIEN-VOCANCE	1
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	1
SERRIERES	1
TALENCIEUX	1
THORRENC	1
VANOSC	1
VERNOSC-LES-ANNONAY	3
VINZIEUX	1
VOCANCE	1
VILLEVOCANCE	1

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 171.2016

APPROUVE les termes de la convention du groupement de commandes associant la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, la commune d'Annonay, le Centre communal d'action sociale et le Centre intercommunal d'action sociale en vue de la passation d'un marché d'achat et maintenance de photocopieurs, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération et DESIGNER Madame Aïda BOYER et Monsieur Alain GEBELIN respectivement, membre titulaire et suppléant de la commission de procédure adaptée du marché du groupement de commandes.

Délibération n° 172.2016

DECIDE de bénéficier de l'appui technique proposé par l'Association Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation Drôme des Collines Royans Vercors, APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération.

Délibération n° 173.2016

AUTORISE, afin de pourvoir au remplacement d'un agent partant à la retraite au 1er juillet 2016, le recrutement d'un agent non titulaire afin d'assurer la continuité du service de la propreté urbaine, **PRECISE** que dans le cas d'une recherche de candidat statutaire infructueuse, la collectivité se donne la possibilité de recourir à un agent non titulaire, **AJOUTE** que ce recrutement fera l'objet d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable, sur un emploi de catégorie c, avec un indice de rémunération de 321, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 174.2016

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Département de l'Ardèche et portant sur le poste de Coordonnateur Jeunesse lequel a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre la politique jeunesse de la commune et d'initier la démarche sur le territoire de l'Agglomération en animant un réseau des animateurs jeunesse, **PRECISE** qu'il coordonne également les activités liées à cette thématique avec les partenaires institutionnels et associatifs. Il a pour but d'être l'interface entre le ou les élu(s) référent(s) et de leur apporter conseil et assistance. Son rôle est d'animer et de piloter les équipes responsables de terrain afin de garantir la cohérence entre les projets, **AJOUTE** qu'il est aussi le porteur d'une démarche commune à l'ensemble des collectivités du territoire de l'Agglomération, **PRECISE** que ce poste a permis, depuis 2009, de développer de nombreuses actions jeunesse sur le territoire dont :

- l'accueil, au sein du Point information jeunesse,
- l'animation du Conseil municipal de la jeunesse,
- l'organisation du Forum santé et du Forum jobs d'été,
- des actions numériques, etc...

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est en annexe ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 175.2016

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte des Inforoutes dans le cadre de l'accès et de l'appropriation par le grand public des technologies de l'information et de la communication dispensés à l'Espace public numérique (EPN), lieu d'accès et d'accompagnement gratuits à la Maison des Services Publics, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser, à signer ladite convention dont le projet est en annexe ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 176.2016

APPROUVE dans le cadre de l'appel à projets des activités périscolaires 2016/2017, les termes de la convention-type en annexe de la délibération à intervenir entre la commune et les porteurs de projet pour l'année scolaire 2016-2017, **VALIDE** le montant des subventions à verser aux porteurs de projets selon les modalités prévues par ladite convention, **PRECISE** que, pour l'année 2017, les subventions seront attribuées sous réserve du vote des crédits au budget de l'exercice 2017, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Délibération n° 177.2016

PROCEDE afin d'accompagner l'association « SCIENCE POUR TOUS » dans l'organisation de son activité d'information scientifique auprès des publics, laquelle s'intègre pleinement dans le cadre de la politique culturelle menée par la Ville d'Annonay, à l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00 € (montant identique octroyé en 2015), pour l'exercice 2016 et **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2016 de ladite subvention.

Délibération n° 178.2016

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre la commune d'Annonay et l'association « LES MONTGOLFIÈRES D'ANNONAY » pour la période 2016-2018, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention, dont le projet est annexé à la délibération, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier, **DECIDE** le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2016 de ladite subvention et **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Délibération n° 179.2016

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la SA HLM Le Foyer Vellave des parcelles cadastrées AL170 de 54 m², AX1094 de 44 m², AX607 de 68 m², AX713 de 6 m², AX227 de 48 m² et AX228 de 20 m², **PRONONCE** le classement de ces emprises foncières et leur intégration dans le domaine public de la commune d'Annonay, **DÉCIDE** de la prise en charge par la commune des frais afférents aux démarches de l'acquisition, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 180.2016

APPROUVE, dans le cadre des travaux d'accessibilité inscrits à l'Ad'AP, la demande de subvention auprès de l'État au titre de la Réserve Parlementaire 2016, **CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, **DECIDE DE PRENDRE** le solde du financement sur le budget communal et **PRÉCISE** que les recettes (compte 1321) et les dépenses (compte 231301) seront imputées au budget communal.

Délibération n° 181.2016

APPROUVE l'adhésion de la commune, à compter de l'exercice 2016, et pour 6 ans minimum, à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines, **PRÉCISE** que la dépense afférente à cette adhésion sera imputée sur le budget principal, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 182.2016

APPROUVE les termes de la convention pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) annexée à la délibération, **MENTIONNE** la nécessité de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07, **AJOUTE** que la convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07, **PRÉCISE** que, en contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07 et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 183.2016

SOLLICITE l'Etat -Ministère de l'Intérieur- afin d'obtenir une subvention exceptionnelle la plus élevée possible dans le cadre du plan de financement de l'opération « Réhabilitation des espaces publics du quartier Saint François à Annonay » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'octroi de cette subvention.

Délibération n° 184.2016

PRIS ACTE, pour avis, des principes du plan de sauvegarde du linéaire commercial, document ayant pour but de présenter la stratégie commerciale de la commune qui sera traduite dans le règlement du PLU. Il vise à sauvegarder la fonction commerciale de locaux situés dans des secteurs stratégiques, en

interdisant tout changement de destination les concernant, **AJOUTE** que, afin de présenter cette stratégie, le plan annexé à la délibération définit deux types de linéaire : les linéaires commerciaux à préserver (destination possible : commerce ou bureau) et les autres linéaires commerciaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à **SIGNER** en tant que de besoin, toutes les pièces afférentes à ce dossier et ce, dans la limite de ses compétences relatives à ce dossier.

Délibération n° 185.2016

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 24, sise 30 rue Saint Michel à Annonay et située sur l'îlot Malleval identifié dans la convention PNRQAD, **APPROUVE** l'acquisition pour un montant de 64 000 euros, **DECIDE** de prendre à la charge de la commune, les frais d'actes notariés, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 186.2016

APPROUVE l'acquisition auprès de l'EPORA des parcelles cadastrées AN 273, AN 274, AN 275, AN 276 et AN 277 d'une contenance d'environ 822 m², **APPROUVE** le montant de l'acquisition dans le cadre de l'acte notarié à hauteur de 655 959,4 € TTC (546 632,90 € HT) correspondant à 60 % du bilan prévisionnel de l'opération arrêté à ce jour, ce montant étant payé en deux fois selon les dispositions de l'avenant n° 3 à la convention K004 avec l'EPORA, **APPROUVE** le paiement des dépenses supplémentaires, hors étude notariale, sur présentation des factures par l'EPORA, afin de solder le bilan d'opération, selon les dispositions de l'avenant n° 3 de la convention K004 avec l'EPORA, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 187.2016

APPROUVE la cession à l'euro symbolique à Ardèche Habitat des parcelles cadastrées AN 273, AN 274, AN 275, AN 276 et AN277 d'une contenance d'environ 822 m², ainsi que de la parcelle dénommée provisoirement A d'une contenance de 0a36ca, selon le projet de document d'arpentage du géomètre du 25/03/2016 joint en annexe de la délibération, **APPROUVE** le principe de servitude de liaison publique au bénéfice de la commune d'Annonay, à venir ultérieurement sur la parcelle dénommée provisoirement A, **APPROUVE** le principe d'acquisition gratuite auprès du bailleur départemental de parcelles qui seront redécoupées en pied du nouveau bâtiment d'Ardèche Habitat, et qui seront à introduire dans le domaine public de la commune d'Annonay à l'issue des travaux de construction, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 188.2016

APPROUVE la cession à l'euro symbolique d'un terrain sis Chemin de Prade à Ardèche Habitat (partie de parcelle issue de celle cadastrée BM 335, d'une superficie totale de 5 835 m², dénommée provisoirement BM 335a selon les plans en annexe de la délibération), **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 189.2016

APPROUVE les termes du projet d'avenant n° 1 à la convention opérationnelle sur l'ensemble des sites CANSON entre la commune d'Annonay, la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et l'EPO-RA signée le 20 juillet 2010 et en annexe de la délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 190.2016

INDIQUE que les Eco Emballages et Eco Folio, organismes agréés par l'Etat et respectivement chargés de développer et pérenniser la collecte sélective des emballages ménagers et d'assurer les obligations des émetteurs de papiers en application du dispositif de responsabilité élargie du producteur, de contribuer à la gestion des déchets assurée par les collectivités locales proposent d'accompagner les

collectivités pour mener des actions expérimentales afin d'améliorer les performances de collecte sélective, qu'ils souhaitent mettre en avant la collecte sélective en apport volontaire en trois flux (verre, emballages légers non fibreux, fibreux), comme c'est le cas sur notre territoire, **AJOUTE** que des territoires ont été déterminés, sur lesquels les performances de tri peuvent être perfectibles au regard des résultats et des dispositifs de tri mis en place. Dans ces territoires, les éco-organismes proposent des actions expérimentales pour l'amélioration de la collecte sélective, par exemple par l'ajout de conteneurs d'apport volontaire, une meilleure localisation et visibilité de ceux-ci, ou encore un effort de sensibilisation auprès des usagers, **INFORME** que la Ville d'Annonay a été retenue comme territoire pilote pour mener ce type d'expérimentation, **PRECISE** que cet engagement prendra la forme pour les éco-organismes de l'acquisition, la livraison et l'installation de nouveaux conteneurs, ainsi que les actions de sensibilisation et de communication. Annonay Agglo aura en charge le suivi de l'expérimentation et la préparation du sol en cas de besoin, que ladite expérimentation se déroulera sur un an, avec une livraison des conteneurs prévue au cours des 3ème et 4ème trimestre 2016, puis une phase d'analyse et de bilan sur le premier trimestre 2017, **INDIQUE** qu'à terme, les conteneurs resteront propriété d'Annonay Agglo et de ce fait, **APPROUVE**, afin de mener à bien cette expérimentation, les termes de la convention à intervenir entre les Eco-Organismes, la commune d'Annonay et la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et annexée à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à ANNONAY, le 28 juin 2016
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier DUSSOPT



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service
Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité
Affiché le 28 juin 2016 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE D'ANNONAY – BP 133 – 07104 ANNONAY CEDEX
Tél. 04.75.69.32.50 – Fax 04.75.32.28.22 – Internet WWW.mairie-annonay.fr – Mel mairie@mairie-annonay.fr